Lettre d'information N°11

du GIP - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées

Janvier 2022, Numéro 11

Dans ce numéro :

Editorial	1-2
Les représentants de l'Etat en estive	2
Le gardiennage en 2021	3
Le réglementation des écobuages	4-5
L'AG de l'AGE 65	6
Communication : les sets de table	7
Les appels à projet	8-9
Vous avez la parole : Beyrède-Jumet et ses estives	10-11
Brèves des estives	11-12

Editorial de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées

Avec 145 000 hectares d'estive, qui représentent le tiers de sa surface totale, et plus de 1 200 éleveurs transhumants, les Hautes-Pyrénées sont le 3ème département pastoral de France.
Les enjeux du pastoralisme ne sauraient se limiter au cadre de la production agricole. Le pastoralisme est, en effet, une composante identitaire essentielle du territoire avec sa gestion collective impliquant les éleveurs et les collectivités propriétaires. En outre, il joue un rôle majeur dans l'entretien et la sécurisation de vastes espaces qui sont, eux-mêmes, le support d'un tourisme de montagne déterminant pour l'économie départementale.

C'est donc en toute logique que l'État a été l'un des membres fondateurs du GIP-CRPGE avec la Chambre d'Agriculture, l'Association des Gestionnaires d'Estive, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, l'Etablissement Public local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) de Vic-en-Bigorre et le Groupement d'Employeurs des Bergers. Cette structure, singulière en France, présente l'intérêt de réunir toutes les parties prenantes favorisant la cohérence et l'efficacité de l'action publique.
Avec le sous-préfet d'Argelès-Gazost, référent départemental pastoralisme et ours, nous avons eu le très grand plaisir de découvrir, à l'invitation du président du GIP-CRPGE et de ses équipes, de gestionnaires d'estives, d'éleveurs et de bergers, l'activité pastorale au travers de visites de terrain particulièrement riches d'enseignements et de nombreuses réunions constructives auxquelles les services de la Direction Départementale des Territoires ont été partie prenante. Dans ce cadre, j'ai personnellement pu apprécier les apports et l'appui du GIP-CRPGE qui fait référence au-delà des Hautes-Pyrénées.

Par ailleurs, l'État a souhaité favoriser l'élevage à l'herbe extensif. De ce fait, les éleveurs transhumants ont pu bénéficier d'une augmentation des aides de la PAC depuis les réformes de 2010 et surtout de 2015. La réforme de 2023 devrait confirmer les niveaux de soutien actuels pour les 5 années futures confortant ainsi la dynamique observée ces dernières années en zone de montagne de nombreuses installations agricoles.
En outre, l'État se mobilise pour accompagner les éleveurs et gestionnaires impactés par les prédations, notamment ursines. Le développement d'actions territoriales expérimentales et la mobilisation de nombreuses mesures de protection des troupeaux visent ainsi à doter les acteurs locaux de moyens adaptés à leurs besoins face à la présence de prédateurs. Au-delà de ces soutiens financiers, l'État a fait montre, lors de la succession d'attaques commises en Vallée du Louron par l'ours Goïat au printemps dernier, de réactivité en déclenchant le protocole ours à problème. Cela s'est traduit par la mobilisation de gardes de l'OFB, que j'ai autorisés à réaliser des tirs de conditionnement aversif, puis par une autorisation ministérielle de capture de cet ours afin de l'équiper de moyens télémétriques de suivi.

(suite au verso)

Editorial (suite)

Enfin, suite à une demande de l'Association des Gestionnaires d'Estive, mes services se sont mobilisés pour faciliter les demandes d'autorisation de travaux en milieu pastoral. Cette action, conduite avec le GIP-CRPGE, est à poursuivre et à parfaire en 2022 pour favoriser l'accompagnement des porteurs de projets.

L'État est et restera aux côtés des acteurs du pastoralisme !

Rodrigue FURCY,
Préfet des Hautes-Pyrénées

Retour en images sur les visites en estive du Préfet et du Sous-préfet d'Argèles (référent pastoralisme et ours)

Visite de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées

Date : 19 Août 2021

Lieu : estive de La Labasse - SIVOM du Labat de Bun

Organismes présents : M. le Préfet / GIP-CRPGE / Association des Gestionnaires d'Estive / SIVOM du Labat de Bun / Chambre d'Agriculture / APLMA / Eleveurs transhumants.

Principales thématiques abordées : dynamisation de l'activité pastorale - prédation - future PAC - feux pastoraux - travaux pastoraux - MAEC - difficultés rencontrées par les gestionnaires d'espaces pastoraux collectifs.

Visite de M. le Sous-préfet d'Argelès-Gazost

Date : 30 Août 2021

Lieu : estive du Lustou - GP d'Azet

Organismes présents : M. le Sous-préfet / GIP-CRPGE / Association des Gestionnaires d'estive / DDT 65 / Eleveurs transhumants / Berger salarié / GP d'Azet / Mairie d'Azet.

Principales thématiques abordées : prédation - diagnostic de vulnérabilité - gardiennage.

Le gardiennage en 2021 : confirmation de la forte hausse des effectifs

143 GARDIENS

7 STAGIAIRES

76 SALARIES dont :

berger	vacher	garde-valléen	berger/vacher	aide-berger
42	16	11	5	2

FINANCEMENT : Mesure 7/6/2 (54 salariés) - Mesure 7/6/1 (16 salariés) MAEC (4 salariés) - DREAL (2 salariés)

60 ELEVEURS GARDIENS

FINANCEMENT : MESURE 7/6/1 (31 éleveurs gardiens) DEPARTEMENT DES H-P. (29 éleveurs gardiens)

Avec 143 gardiens comptabilisés durant la saison d'estive 2021 *(voir ci-dessus),* la présence humaine a atteint un niveau jamais égalé pour le département des Hautes-Pyrénées. Ce nombre ne cesse de croitre et s'est fortement accentué depuis plusieurs années. Cette augmentation est particulièrement perceptible au niveau des gardiens salariés **avec une augmentation de 4 à 6 salariés supplémentaires par an** depuis 2016, voire 8 pour l'année 2021 (*voir graphique en bas à droite).*

Fortement ancré dans nos systèmes transhumants des Hautes-Pyrénées, le métier de berger et vacher en estive est en constante évolution afin de faire face aux besoins croissants des éleveurs, mais également de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, notamment en lien avec la prédation.

Le recrutement s'avère souvent difficile

Stagiaires en formation au Camoudiet - CS des IV Véziaux d'Aure

car le gardien doit être compétent pour assurer le gardiennage et la surveillance des troupeaux ovins et bovins allaitants, et autonome sur l'estive pour assurer seul ces missions.

La formation Berger-Vacher Transhumant, une bulle d'oxygène

Depuis 2020, la présence de la formation « Berger Vacher Transhumant », **désormais portée intégralement dans le département des Hautes-Pyrénées** (par le CFA-CFPPA 65 de Lannemezan), est un atout majeur et répond pleinement à cette demande de main d'œuvre en estive (les Hautes-Pyrénées partageaient depuis plusieurs décennies cette formation avec les Pyrénées-Atlantiques). **Rassemblant neuf stagiaires par promotion/an,** elle est le fruit d'une forte collaboration entre plusieurs partenaires : le Groupement d'Employeurs, le GIP-CRPGE, l'Association des Gestionnaires d'Estive du 65, l'Association des pâtres des Hautes-Pyrénées et le CFPPA 65. **Ce partenariat départemental** offre un véritable réseau professionnel de proximité pour les bergers et vachers et **contribue à les fidéliser** sur nos estives du département, ce qui est primordial pour un gestionnaire d'estive ou un éleveur.

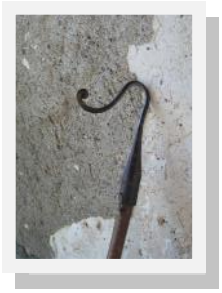

Dans le cadre de cette formation d'un an **dont la moitié en stage en estive**, les apprenants sont formés à la conduite de troupeaux bovins et ovins allaitants (majoritaires dans notre département), sont aptes à s'adapter au milieu montagnard et à construire un projet de vie pluriactif. Dès leur entrée en formation, ils sont intégrés dans le réseau professionnel des Hautes-Pyrénées pour être accompagnés au mieux dans leur formation. Beaucoup d'entre eux sont **domiciliés dans les vallées du département**, bénéficient d'emplois locaux hivernaux (stations de ski, restauration, élevage…) et participent au maintien d'un tissu rural vivant.

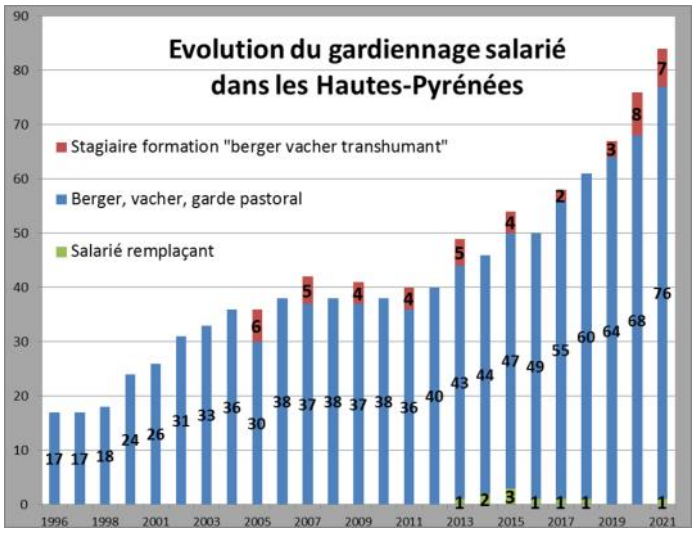

La nouvelle réglementation concernant les écobuages

Ecobuage à Ardengost

Suite à une concertation des acteurs concernés suivie d'une consultation du public (du 11 juin 2021 au 4 juillet 2021), une nouvelle version de l'arrêté préfectoral relatif à la réglementation des incinérations de végétaux, dans le cadre de la prévention des incendies de forêts, dans le département des Hautes-Pyrénées a été promulguée. Voici un petit récapitulatif des principaux points à retenir.

Quelles sont les incinérations possibles ?

⇒ **Les incinérations de végétaux sur pied** dits brûlages pastoraux dirigés ou écobuages.

⇒ **Les incinérations des résidus agricoles et forestiers** (= végétaux coupés). Attention, les exploitants bénéficiaires des aides PAC sont tenus, au titre des BCAE, de ne pas brûler des résidus de culture.

Qui peut brûler ?

Seuls les propriétaires ou occupants du chef du propriétaire des terrains où ont lieu les opérations peuvent réaliser un brûlage.

Quelles sont les périodes possibles pour réaliser des chantiers de brûlage ?

Sous réserve du respect des procédures de déclaration et dans le respect des dispositions réglementaires, **les brûlages sont possibles du 1er novembre au 30 avril.** Ils sont interdits du 1er mai au 31 octobre.

Certains brûlages pastoraux situés dans des conditions pédoclimatiques particulières (altitude, exposition) peuvent être réalisés entre le 1er et le 31 octobre sous réserve de l'avis favorable de la commission locale d'écobuage.

Quelle est la procédure à suivre ? Après avoir déposé ma déclaration, quand puis-je brûler ?

Deux cas de figure se présentent en fonction notamment de la présence sur le territoire administratif du lieu de la déclaration d'une Commission Locale d'Ecobuage. Le tableau récapitulatif ci-contre reprend ces deux possibilités et les différentes conséquences qui en découlent concernant les démarches à effectuer.

Quelles mesures préventives faut-il suivre le jour du chantier ?

⇒ Informer le responsable des opérations des limites du chantier et des prescriptions de la commission locale d'écobuage et de l'autorité de police.

⇒ **Avertir le matin de la mise à feu** : les pompiers (18 ou 112), la commune, les riverains à moins de 200 m du chantier et l'ONF si une forêt publique est à moins de 200 m du chantier.

⇒ Disposer des moyens d'alerte adaptés.

⇒ Mettre des panneaux « danger brûlage en cours » sur les sentiers balisés.

⇒ Allumer le feu par temps calme, après le lever du soleil et avant 14h.

⇒ Suivre les prescriptions de la CLE et de l'autorité de police.

⇒ **Maîtriser le feu au plus tard 1 h avant l'heure légale de coucher du soleil** = le périmètre du chantier doit être sécurisé et le feu ne doit pas pouvoir déborder.

⇒ Exercer une surveillance permanente du feu jusqu'à extinction avec les moyens humains et matériels adaptés.

⇒ Avertir le SDIS (18 ou 112) de la fin de la surveillance du chantier.

Attention, le Maire ou le Préfet peuvent interdire les brûlages tout ou partie de la saison pour des raisons de sécurité (risque incendie de forêts) ou de pollution en cas de conditions météorologiques défavorables.

INCINÉRATIONS DE VÉGÉTAUX LIÉES AUX ACTIVITÉS PASTORALES, AGRICOLES ou FORESTIÈRES

QUI ?	OU ?	QUELS VÉGÉTAUX ?	QUAND INCINÉRER ?		
		(hors déchets verts)	Du 1er novembre au 30 avril	Du 1er mai au 30 septembre	Du 1er au 31 octobre
Les propriétaires ou occupants du chef du propriétaire sur lesquels le feu est envisagé	A l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, landes, maquis et garrigues	incinérer des végétaux sur pied (brûlage pastoral dirigé dit écobuage).	AUTORISÉ (sous réserve de déclaration)	INTERDIT	Cas particulier voir article 2 de l'arrêté
		incinérer des végétaux coupés en tas ou en andains	AUTORISÉ (sous réserve de déclaration)	INTERDIT	
		incinérer des foins impropres à la récolte.	AUTORISÉ (sous réserve de déclaration)		

Le maire peut assortir son accord de préconisations ou interdire les travaux par arrêté.
Pour des raisons de sécurité publique (risque incendies de forêt, pollution…) le préfet peut interdire sur tout ou partie du département les incinérations.

QUAND DÉCLARER SES TRAVAUX ?

	Le territoire est doté d'une Commission Locale d'Ecobuage (CLE)	Le territoire n'est pas doté d'une CLE
Incinération de végétaux sur pied (brûlage pastoral dirigé dit écobuage)	La déclaration se fait avec l'outil internet «Serpic» ou à la mairie du territoire administratif concerné à l'aide de l'imprimé conforme à l'annexe 2 du présent arrêté **15 jours avant la date de la réunion de la CLE. Elle est valable pour toute la saison de brûlage** *(Les déclarations formulées après la tenue de la réunion sont soumises à la procédure en vigueur pour les territoires n'ayant pas de CLE).*	La déclaration se fait en ligne, avec l'outil internet «SerPIC» ou à la mairie du territoire administratif concerné à l'aide de l'imprimé conforme à l'annexe 2 du présent arrêté, au moins **1 mois à l'avance et mentionnant une période de 10 jours durant laquelle le brûlage peut avoir lieu.** Dans le cas ou les travaux n'ont pu se dérouler, la déclaration devra être renouvelée dans les mêmes conditions.
Incinération de végétaux coupés en tas ou en andains (et foin impropre à la récolte)	Si la demande n'a pas été formulée auprès de la CLE, la déclaration se fait avec l'outil internet «Serpic » ou à la mairie du territoire administratif concerné à l'aide de l'imprimé conforme à l'annexe 2 du présent arrêté, au moins **1 mois à l'avance et mentionnant une période de 10 jours durant laquelle le brûlage peut avoir lieu.** Dans le cas ou les travaux n'ont pu se dérouler, la déclaration devra être renouvelée dans les mêmes conditions.	

LES SANCTIONS

QUI ? (article L161-4 du code forestier)	COMMENT ? (article R163-2 du code forestier)
- les officiers et agents de police judiciaire (entre autre maire et adjoints) ; - Les agents des services de l'Etat chargés des forêts et de l'ONF, commissionnés à raison de leurs compétences en matière forestière et assermentés à cet effet ; - Les gardes champêtres et les agents de police municipale.	Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (750 €): - le fait de porter ou d'allumer du feu en contravention avec les dispositions du L131-1 ; - le fait de contrevenir aux mesures édictées par les préfets en application du L131-6 à 8 et R131-2 En cas d'incendie involontaire (CF L163-4) il s'agit d'un délit sanctionné par le code pénal (3750 € et 6 mois de prison et peine doublée en cas d'inaction fautive)

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral 65-2021-08-18-00008 du 18/08/2021

Annexe de l'Arrêté Préfectoral AP 65-2021-08-18-00008 du 18/08/2021

Retour sur l'Assemblée Générale de l'Association des Gestionnaires d'Estive du 65

L'Association des Gestionnaires d'Estive des Hautes-Pyrénées a organisé son Assemblée Générale à la salle des fêtes d'Arrens-Marsous le 29 Octobre 2021 en présence notamment de Viviane ARTIGALAS, sénatrice, et Pierre BRAUNOGUE, conseiller départemental.

L'occasion pour Thierry DUMESTRE-COURTIADE, le Président, de présenter à l'assemblée le **nouveau Conseil d'Administration qui a été élu pour 3 ans** lors de la dernière assemblée générale tenue en distanciel en décembre 2020.

Nom	Structure	Fonction
BERGER Dominique	Commune de Loudervielle	Administrateur
CASTEROT Jean-Claude	CS du Houscau	Vice-Président
CHELLE Jean-Pierre	GP de Banios	Secrétaire
DUMESTRE COURTIADE Thierry	SIVOM de Labat de Bun	Président
FROMIGUE Joseph	CS de Saint Savin	Administrateur
JEANDEAU Patrice	GP Ez Angles	Administrateur
LAPEYRE Jean-François	GP de Villelongue	Administrateur
LATAPIE Isabelle	GP de Saint Pé de Bigorre	Vice-Trésorière
LAY Etienne	Commune de Campan	Vice-secrétaire
LASSALE CARRERE Thierry	CS du Barège	Administrateur
MIQUEU Jean-Michel	GP de Gaillagos	Administrateur
MOHORADE Frédéric	Commune d'Arrens-Marsous	Administrateur
POMES Mathieu	GP du Lhéris	Administrateur
PONTICO Ludovic	CS basse mtge Baronnies	Administrateur
PORTE Alain	GP d'Hourdouch	Administrateur
SOUCAZE Philippe,	GP de Bagnères Beaudéan	Administrateur
TREY Franck	CS de la Barousse	Vice-Président
VIDAL Thierry	CS IV Véziaux Aure	Trésorier

Ce Conseil d'Administration a choisi de fonctionner **en groupes de travail** pour avancer sur les questions relatives aux différentes problématiques pastorales du département et désigner par thématique les représentants de l'association pour participer aux réunions afférentes.

Thématique / groupe	Représentants aux réunions	Suppléants	Autres membres des groupes de travail
GIP-CRPGE	DUMESTRE-C. Thierry	VIDAL Thierry	
Feux pastoraux	LATAPIE Isabelle JEANDEAU Patrice	MOHORADE Frédéric LAPEYRE J. François	CHELLE J. Pierre MIQUEU J. Michel
Sanitaire	SOUCAZE Philippe VIDAL Thierry	LAY Etienne LATAPIE Isabelle	
Prédation	DUMESTRE-C. Thierry TREY Franck VIDAL Thierry	PONTICO Ludovic FROMIGUE Joseph MOHORADE Frédéric	
PAC	DUMESTRE-C. Thierry LATAPIE Isabelle	PONTICO Ludovic LAY Etienne	Tout le CA
Gardiennage / GE BVP PC	TREY Franck VIDAL Thierry		
Projet Contract 2.0	DUMESTRE-C. Thierry LATAPIE Isabelle	CASTEROT Jean-Claude	

Les rapports moral et financier 2021 présentés par Thierry DUMESTRE-COURTIADE et Thierry VIDAL (Trésorier) ont été validés **à l'unanimité** par les gestionnaires d'estives, tout comme la reconduction de la contribution annuelle de l'Association au GIP-CRPGE (1 500 €) ainsi que le montant annuel de l'adhésion des membres (50 €).

L'Assemblée attentive lors des interventions

Cette réunion fut aussi l'occasion de présenter en détail les différentes actions conduites ces derniers mois :

- ⇒ implication de l'association dans **la révision de la réglementation sur les feux pastoraux,**
- ⇒ étude sur **l'économie des gestionnaires d'estives**,
- ⇒ **bilan de la programmation 2021 des crédits d'amélioration pastorale**,
- ⇒ élaboration des propositions pour **la réforme de la Politique Agricole Commune,**
- ⇒ travaux conduits **sur les hébergements en estive** pour répondre aux besoins croissants liés à l'augmentation des bergers et vachers salariés tout en maîtrisant au mieux les coûts de construction.

Les gestionnaires d'estives ont fortement insisté sur **le besoin de communiquer auprès du grand public sur l'activité pastorale et les comportements adéquats à adopter en estive** en présence des troupeaux afin de prévenir au maximum les accidents.

Pour ce faire, l'association a d'ores et déjà conçu des sets de table portant des messages de prévention destinés à être diffusés dans les lieux de restauration de montagne en période estivale *(voir en page ci-contre).*

Le travail ne s'arrête pas là et l'association a pour projet de décliner ces messages sur d'autres supports et via d'autres canaux de diffusion de l'information.

L'entretien des estives en complément du pâturage étant une des préoccupations majeures des gestionnaires d'estive, la journée s'est conclue par un déplacement au col du Soulor pour assister à une démonstration de débroussaillage par engin téléguidé, capable d'œuvrer dans de fortes pentes.

Enfin, cette journée a été l'occasion de remercier Jean-Pierre CAZAUX pour son implication indéfectible dans le pastoralisme collectif départemental qui s'est traduite par 13 années passées à la présidence de l'association depuis 2007.

Passage de témoin entre Jean-Pierre CAZAUX et Thierry DUMESTRE-COURTIADE.

Un grand MERCI Jean-Pierre !

Communication auprès du grand public : L'AGE créé un set de table « Bienvenue en estive »

Pour communiquer sur les bons comportements à adopter en estive et face à la multiplication des conflits et incidents liés à la cohabitation entre activité pastorale et fréquentation touristique, l'Association des Gestionnaires d'Estive des Hautes-Pyrénées a travaillé à la conception d'un set de table à destination du grand public. Le set présente de façon positive et ludique l'activité pastorale et les conduites à tenir en présence de troupeaux, en particulier le respect des distances de sécurité avec le bétail et la tenue des chiens en laisse. Ce set de table est mis à disposition des gestionnaires d'estives, communes, collectivités, restaurateurs… qui peuvent le commander dès maintenant pour la saison d'estive 2022.

Pour de plus amples informations : contacter Hélène DEVIN du GIP-CRPGE au 07 80 31 55 24 / helene.devin@gip-crpge.com

RECTO

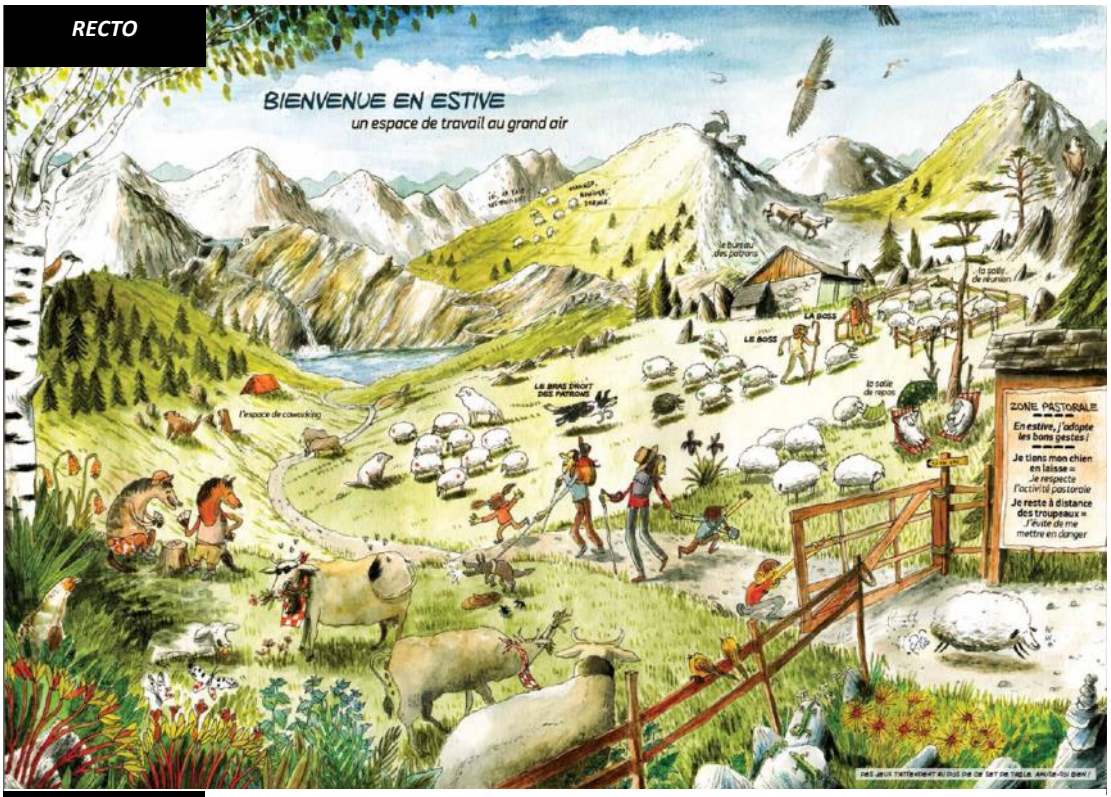

VERSO

Bilan des appels à projets 2021
et annonce des dates de dépôt pour 2022

Depuis plusieurs années, la Région Midi-Pyrénées (puis Occitanie), autorité de gestion des crédits du second pilier de la Politique Agricole Commune, a mis en place depuis 2015 un **dispositif d'appels à projets** pour le financement **des travaux d'amélioration pastorale, du gardiennage ainsi que de l'animation pastorale.** Voici un petit retour sur les projets financés qui ont transité par le GIP-CRPGE dans le cadre des appels à projets 2021 concernant le département ainsi que les dates à respecter pour le dépôt des dossiers au titre de l'année 2022.

Les TRAVAUX PASTORAUX - Mesure7/6/2

75 dossiers déposés en 2021 : cabane (construction, rénovation toiture, aménagements intérieurs, amenée eau et électricité…), parc de tri, dispositif d'abreuvement, desserte, clôture, débroussaillage, passage canadien, passerelle.

⇒ 72 dossiers retenus (validation en Commission Permanente du Conseil Régional du 22/10/2021),

⇒ 2 dossiers n'ont pas été sélectionnés faute de financement,

⇒ 1 dossier a été redirigé vers des crédits du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Montant total de travaux des dossiers retenus : **1 809 480 €**

Date de dépôt des dossiers 2022 :

Un seul appel à projet avec une date limite de dépôt fixée au **31 mars 2022**

(pour que vos dossiers soient prêts à cette échéance, il est impératif de vous rapprocher du GIP-CRPGE au plus tôt)

Pour rappel :

⇒ Taux maximal d'aide : 80 % pour les cabanes pastorales (dépense éligible plafonnée à 140 000 € pour les estives accessibles et 160 000 € pour les estives nécessitant de l'héliportage), 70 % pour les autres TAP (dépense éligible plafonnée à 20 000 € pour les clôtures et pistes pastorales).

⇒ Plan de financement de la subvention : 53 % de FEADER + 47 % de contreparties nationales (CD, CR, MAAF, FNADT).

⇒ Enveloppe globale : 800 000 € FEADER pour les 8 départements de l'ex-Midi-Pyrénées.

⇒ Note minimale : 110 points.

*N.B : pour les dossiers de signalétique pastorale, dont le financement est assuré sur des crédits propres au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, merci de vous rapprocher du GIP-CRPGE dès que possible pour un dépôt au **31 mars 2022**.*

Débroussaillage à Plagne - CS des IV Véziaux d'Aure

Installation d'un abri héliportable à Bazès - COM Ferrières

Les ABRIS (HELIPORTABLES) - Mesure7/6/2

8 dossiers déposés en 2021

⇒ 5 dossiers retenus ,

⇒ 3 dossiers n'ont pas été sélectionnés faute de financement et redirigés vers l'appel à projet « travaux pastoraux 2021 ».

Montant total de travaux des dossiers retenus : **109 206,70 €**

Date de dépôt des dossiers 2022 :

Pas d'appel à projet dédié en 2022 (possibilité d'achat d'abris mobiles dans le cadre de l'appel à projet « travaux pastoraux »)

N.B : 4 demandes de location d'abri mobile héliportable ont été déposées pour la saison d'estive 2021 auprès de la DDT 65, gestionnaire des crédits d'urgence. Ces 4 demandes ont pu être satisfaites et, après convention entre l'Etat et les gestionnaires concernés, des abris mobiles de la société « Esprit Altitude » basée à Vignec ont été installés sur les quartier d'estive du Lustou (GP d'Azet), de Consatère (GP de Consatère), d'Hountanet (GP du Rioumajou) et de Bazès (COM de Ferrières).

Bilan des appels à projets 2021
et annonce des dates de dépôt pour 2022

Le GARDIENNAGE SALARIE - Mesure 7/6/2 « Conduite des troupeaux »

32 dossiers déposés en 2021 pour l'embauche de 54 salariés.
Montant total : **691 046 €** dont 665 172 € éligibles.

Date de dépôt des dossiers 2022 :

Un seul Appel à Projet avec une date limite de dépôt fixée au **24 février 2022**

Pour rappel :

⇒ Taux de subvention : 70 % (cas général) - 75 % (si l'estive est située à plus de 80% en zone Natura 2000).
⇒ Gardiennage à temps plein d'un troupeau collectif en estive ou d'un troupeau individuel en système laitier
⇒ Dépense plafonnée à 2 500 € / par mois / par gardien.
⇒ Enveloppe globale : 950 000 € de FEADER pour les 8 départements de l'ex Midi-Pyrénées.
⇒ Note minimale : 25 points.

N.B : ATTENTION , cet appel à projet couvre les demandes de financement pour les saisons d'estive 2022 et 2023 !

Le GARDIENNAGE - Mesure 7/6/1 « Adaptation aux risques des grands prédateurs »

23 dossiers (comprenant également l'entretien de chien de protection) déposés par le GIP-CRPGE en 2021
⇒ Gardiennage salarié : 13 postes concernés
⇒ Eleveur gardien : 5 postes concernés
⇒ Filets et clôtures de regroupement : 3 dossiers
⇒ Diagnostic de vulnérabilité : 3 dossiers
Montant total : **178 132 €** dont 170 654 € éligibles

Date limite de dépôt des dossiers 2022 :

Premier appel à projet : **le 14/04/2022** - Second appel à projet : **le 07/07/2022**

Pour rappel :

⇒ Taux de subvention : 80 % (gardiennage salarié, éleveur gardien, clôtures mobiles, entretien de chiens de protection) - 100 % (diagnostic de vulnérabilité).
⇒ Enveloppe globale : 650 000 € de FEADER pour les 8 départements de l'ex Midi-Pyrénées.
⇒ Cartographie des zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux non connue à ce jour pour l'année 2022

Héliportage à La Mongie
GP de Bagnères-Beaudéan

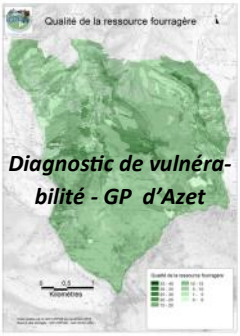

Diagnostic de vulnérabilité - GP d'Azet

Bergère à Aret
GP du Rioumajou

Le PORTAGE DE RAVITAILLEMENT DES CABANES EN ESTIVE - Mesure7/6/2 « Animation»*

** Depuis 4 ans, l'appel à projet portage en estive est intégré dans l'appel à projet relatif à l'animation pastorale du GIP-CRPGE. Il exclut de fait les réponses individuelles en privilégiant un Maître d'Ouvrage unique à l'échelle du département : le GIP-CRPGE.*

⇒ 23 gestionnaires et associations de gardiennage en sont bénéficiaires (22 par héliportage et 1 par portage par bât).
⇒ 180 rotations d'hélicoptère et 15 rotations par bât pour un total de 130 tonnes (bois de chauffage, bouteilles de gaz, alimentation, croquettes pour chien, clôtures mobiles, produits vétérinaires, descente des fromages…).
⇒ Montant global : 42 802 € HT

Date de retour des besoins au GIP : avril 2022

Vous avez la parole :
Zoom sur les estives de Beyrède-Jumet-Camous

Direction les hauteurs du col de Beyrède pour ce témoignage. Dans sa volonté de donner au maximum la parole aux gestionnaires d'estive, le GIP-CRPGE a tendu son micro à Stéphane ARNE, élu municipal à Beyrède-Jumet-Camous et en charge des estives communales. Travaux pastoraux, mise en place d'un gardiennage salarié, ouverture de l'estive aux extérieurs… De nombreux changements ont été opérés durant la dernière saison d'estive. Stéphane ARNE s'est prêté avec gentillesse à notre sollicitation et nous livre son éclairage sur les modifications apportées en 2021 aux estives de Beyrède-Jumet-Camous.

En quelques lignes, pouvez-vous nous présenter brièvement les estives de votre commune ainsi que votre démarche ?

Nos estives sont situées de part et d'autre du col de Beyrède, au pied du Signal de Bassia pour les amateurs de randonnées. D'une superficie d'environ 400 hectares, elles sont gérées en direct par la commune. Fraîchement élue depuis 2020, notre nouvelle équipe a pour objectif de redynamiser cette estive et l'activité pastorale de ce site qui jouit d'une situation géographique privilégiée, avec des reliefs relativement modérés et un accès facile.
Nous sommes partis du constat que les éleveurs sur notre commune avaient une moyenne d'âge dépassant les 60 ans et que si nous ne faisions rien, n'ayons pas peur des mots, l'estive allait tout simplement péricliter.
Alors, avec notre première adjointe, l'équipe de la commission pastoralisme de la commune et l'aide de la secrétaire de mairie pour les aspects administratifs, nous nous sommes lancés dans la gestion de l'estive avec enthousiasme et détermination. Je tiens à remercier le service pastoral du département sur lequel nous nous sommes appuyés pour poser le socle de nos actions.

Le nouveau parc opérationnel !

Les pelouses du Col

Vue sur le Col de Beyrède

Quelles ont été les premières actions mises en place ?

- Fort de ce constat, notre premier acte a été d'opter pour une politique d'ouverture de notre estive, bien évidemment en lien avec la ressource fourragère disponible. Dès 2021, un éleveur extérieur bovin a été accueilli. Après cette première arrivée, nous projetons l'accueil d'ovins en 2022.
- La seconde étape, c'est la mise à disposition des éleveurs d'un gardien salarié qui s'occupe à la fois des brebis et des vaches. Offrir de l'emploi durable et complémentaire à un jeune qui vient de s'installer au village a été pour nous une réelle satisfaction (il travaille l'hiver en station de ski). Cette première expérience de gardiennage s'est réalisée en douceur, sans remettre en cause les habitudes propres aux éleveurs. Le gardien a notamment fait le tour des exploitations avant la saison de transhumance pour comprendre le fonctionnement de chaque éleveur. Cela permet d'entretenir une relation de confiance, très bénéfique durant la saison d'estive où le salarié est parfois amené à effectuer des premiers soins pour les ovins (à la différence des bovins où nous demandons la présence systématique des éleveurs pour ces opérations).
- Ensuite, une des actions qui nous tenaient également à cœur concerne le vieux parc de tri présent au centre de l'estive. Nous avons monté un dossier de demande subvention pour son aménagement avec des barrières en galva et en bois. Le but étant de le rendre plus fonctionnel et adapté à la taille des troupeaux actuels, tout en permettant aux éleveurs de travailler dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
- Enfin, et en complément du dossier parc de tri, nous avons obtenu une subvention pour une opération de broyage qui est actuellement en cours sur l'estive. Sous l'impulsion et les conseils du service pastoral, nous avons réalisé au préalable une entrevue sur le terrain avec toutes les parties prenantes du projet pour notamment prendre en compte les enjeux liés à la faune. Ainsi, la fédération départementale de chasse, la société locale de chasse, le GIP-CRPGE, le vacher, les élus et l'entreprise retenue se sont retrouvés ensemble sur le terrain afin d'échanger les points de vue et construire un cahier des charges de l'opération. Cette journée a été réellement enrichissante et a permis de définir les zones à broyer, les préconisations à respecter ainsi que d'identifier les périodes d'intervention les moins impactantes pour la faune.

Vous avez la parole :
Zoom sur les estives de Beyrède-Jumet Camous (suite)

Comment ont réagi les éleveurs face à tous ces bouleversements ?

Ce sont en effet eux les premiers concernés par ces modifications et leurs retours sont très positifs, ce qui conforte nos choix et notre investissement ! Jamais les estives de Beyrède n'avaient eu de salarié et cette « révolution » s'est passée sans accroc. Toutes les parties sont satisfaites, sans doute grâce au gros travail de concertation mené en amont. Cette concertation est au cœur de notre projet et nous appuie dans nos décisions. Pour donner un exemple, nous avons réuni les transhumants trois fois en 2021 : en février pour présenter notre méthode de travail et Nicolas ROQUE, le nouveau salarié / durant l'été pour discuter avec eux sur le terrain des aménagements techniques à apporter au parc de tri / en fin de saison pour une réunion bilan de la saison 2021 et les perspectives pour la future saison d'estive qui arrive maintenant à grands pas.

Avec de nouveaux projets en vue ?

Dans la continuité des projets engagés, nous avons en tête d'installer de la signalétique pastorale sur notre estive qui connait une très forte fréquentation, à l'image de l'arrivée de la course cycliste de la Route d'Occitanie en 2020 ou encore de l'auberge situé au Col. Nous tenons à ce que toutes ces activités (tourisme, exploitation forestière, chasse…) cohabitent le mieux possible, c'est pourquoi nous pensons opportun de travailler la question de la communication.
Par ailleurs, quelques abreuvoirs commencent à présenter des signes de faiblesse alors nous allons leur donner une seconde jeunesse… Un peu à l'image de cette estive !

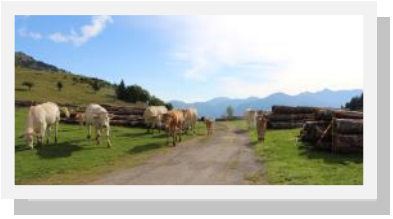

Pour que pastoralisme, exploitation forestière et tourisme continuent à faire bon ménage, des panneaux de signalétique sont en projet au Col de Beyrède.

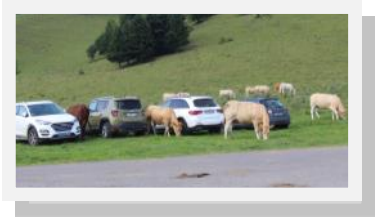

Quelques brèves des estives…

- Un petit nouveau dans la famille pastorale du département :
Le Groupement Pastoral d'Esparros a été créé sur les surfaces collectives de basse altitude de la commune éponyme. Il s'étend sur près de 70 hectares. Laurent VERDIER, éleveur de vaches gasconnes, assure la Présidence de ce Groupement Pastoral qui compte 4 éleveurs. Le GP s'active déjà avec un gros dossier d'aménagement de clôtures déposé à la programmation 2021.

- Calendrier pour la PAC 2022 et le paiement des MAE 2021 :
La déclaration PAC 2022 des gestionnaires d'estive sera ouverte sur TELEPAC du 1er avril au 16 mai 2022. Comme chaque année, le GIP-CRPGE proposera un accompagnement technique et les gestionnaires d'estive concernés recevront un courrier en mars leur expliquant les modalités de cet appui.
En ce qui concerne le paiement des MAE au titre de la campagne 2021, il se produira dans le courant du mois de mars 2022, sur la base d'un virement unique comme les années précédentes. Par ailleurs et afin de faire la transition avec la future PAC qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023, la MAE SHP devrait (le conditionnel est de rigueur à ce jour) être à nouveau reconduite d'un an pour couvrir la campagne 2022. Rappelons l'importance de cette mesure contractualisée dans notre département par 85 gestionnaires d'estive pour près de 15 300 hectares engagés et un volume financier annuel d'environ 720 000 €.

- Contrôles en estive :
Plusieurs vagues de contrôles ont eu lieu en 2021, réalisés par les agents de l'Agence de Services et de Paiement.
En février 2021, ce sont des contrôles administratifs sur des gestionnaires engagés en MAE SHP et MAEC « écobuage » qui ont été effectués. Durant la période estivale, un grand nombre de gestionnaires ont eu un contrôle sur place des surfaces pastorales collectives portant notamment sur les Surfaces Non Agricoles et les proratas. Ces contrôles de déclaration de surface ont été particulièrement poussés (jusqu'à deux semaines entières de contrôle par cinq agents pour un des gestionnaires du département !). Dans la grande majorité des cas, il convient de souligner les très faibles écarts constatés entre les déclarations réalisées par les gestionnaires et les conclusions des contrôles effectués sur le terrain. Enfin, en fin d'année 2021, quelques dossiers « travaux pastoraux » et « gardiennage salarié » ont également été passés au crible.

Quelques brèves des estives…

- Allô le GIP-CRPGE :

L'ensemble des agents du GIP-CRPGE étant doté de téléphones portables, les lignes de téléphone fixe de nos locaux ont été supprimées depuis le 1er janvier 2022. Désormais, vous devez donc joindre l'équipe technique **uniquement aux numéros de portables figurant ci-dessous.**

- Le GIP-CRPGE au salon agricole :

Après une année entre parenthèses en 2021 du fait de la pandémie liée à la COVID 19, le salon agricole de Tarbes est de retour en 2022, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Le GIP-CRPGE y sera bien évidemment présent et tiendra comme depuis plusieurs années un stand au hall 2bis où nous vous attendons nombreux. En parallèle, le GIP-CRPGE assurera également les animations à destination des scolaires afin de leur faire découvrir le pastoralisme départemental.

- Le monde des estives endeuillé :

Le monde pastoral du département a été particulièrement touché en 2021 avec le décès de plusieurs figures emblématiques. L'équipe du GIP-CRPGE profite de ces lignes pour leur rendre hommage et partager sincèrement la douleur de leurs proches :

- « Un Toy ne craint que Dieu, le tonnerre et l'avalanche ». Qui mieux que Christine LOO pour incarner ce proverbe ? Femme de caractère et viscéralement attachée à la promotion du pays toy et de ses éleveurs, Christine occupait la fonction de chef de service au sein de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège, structure sur laquelle elle veillait depuis son intégration dans cette institution en 1983. Figure incontournable du pastoralisme local, ses coups de gueule tout comme ses éclats de rire manqueront beaucoup du côté du Labatsus.
- Sur les flancs opposés du col du Tourmalet, un autre visage bien connu s'en est aussi allé. Ancien administrateur de l'Association des Gestionnaires d'Estive, Bruno AMBLARD, éleveur réputé de brebis laitières, avait assuré la gestion municipale des estives campanoises durant plusieurs années en privilégiant toujours l'intérêt collectif. Les estives étaient pour lui une valeur cardinale et il prenait toujours plaisir à évoquer avec passion son amour pour ce métier et pour le monde pastoral. Son départ laisse un grand vide du côté de Gripp.
- La vallée d'Aure a également été endeuillée avec le décès de Sébastien SAJOUS, le jeune maire d'Ardengost élu à la tête de la commune en mars 2020. Il portait un œil très attentif et protecteur sur les estives de la commune dont la gestion lui tenait particulièrement à cœur.

De gauche à droite :
Christine LOO
Bruno AMBLARD
Sébastien SAJOUS

Rédaction et Publication :
GIP-CRPGE
20 Place du Foirail
65 000 TARBES
www.gip-crpge.com

Nos bureaux sont situés au 4ème étage de la Maison de l'Agriculture
20 Place du Foirail à Tarbes.

Vos interlocuteurs au GIP-CRPGE

Direction
Didier BUFFIERE : 06 04 14 76 45 / didier.buffiere@gip-crpge.com

Animation
Isabelle CAPERAA : 07 80 31 55 25 / isabelle.caperaa@gip-crpge.com
Annie CIPIERE : 06 04 15 94 98 / annie.cipiere@gip-crpge.com
Hélène DEVIN : 07 80 31 55 24 / helene.devin@gip-crpge.com
Anne SALLENT : 06 04 15 59 34 / anne.sallent@gip-crpge.com

Technicien pastoral
Jean-B. JOURDAN : 07 80 62 92 51 / jean-baptiste.jourdan@gip-crpge.com

Assistant technique
Sébastien BIEDMA : 07 80 64 21 76 / sebastien.biedma@gip-crpge.com